

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

MIEUX INDEMNISER LES DÉGÂTS SUR LES BIENS IMMOBILIERS CAUSÉS PAR LE
RETRAIT-GONFLEMENT DE L'ARGILE - (N° 887)

AMENDEMENT

N° CF11

présenté par
M. Ardouin

ARTICLE 2

Retiré avant publication.